

MUNICIPALITÉ DE SAINT-IGNACE-DE-STANBRIDGE
COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 NOVEMBRE 2016

Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge, tenue lundi le vingt-huitième (21^e) jour du mois de novembre deux mille seize à 16h00, au bureau municipal, 692, Rang de l'Église Nord à Saint-Ignace-de-Stanbridge et à laquelle sont présents : Madame la conseillère Josée Goyette, ainsi que Messieurs les conseillers, Ghislain Quintal, Donald Pinard formant quorum sous la présidence Monsieur le maire Albert Santerre.

Le conseiller Benoit Lamontagne arrive à 16h03

Madame Mélanie Thibault, directrice générale/secrétaire trésorière est également présente.

Messieurs les conseillers, André Dulude et Éric Rioux sont absents.

L'avis de convocation a été signifié tel que prévu au Code municipal. Un avis public a dûment été affiché aux deux (2) endroits prévus par le conseil municipal.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Décompte progressif #3 - travaux Rang de l'Église Nord
3. Période de questions
4. Clôture de la session

2016.11285 **Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 21 novembre 2016**

Il est proposé par, Josée Goyette, appuyé par Donald Pinard et résolu à l'unanimité :
QUE l'ordre du jour proposé le 21 novembre 2016 soit et est approuvé tel que présenté.
ADOPTÉE

16h03 le conseiller Benoît Lamontagne arrive

2016.11286 **Décompte progressif travaux Rang de l'Église Nord**

CONSIDÉRANT l'avancement des travaux et la recommandation de paiement de la firme Les Consultants SM.

Il est proposé par Ghislain Quintal, appuyé par Josée Goyette et résolu à l'unanimité :
QUE ce conseil autorise le paiement à l'entrepreneur général « J.A. Beaudoin Construction Ltée. », d'un montant de 208 585,94 \$, incluant 9 070,93 \$ de TPS (5%) et 18 096,50 \$ de TVQ (9,975%) et ce, pour le total du décompte présenté à cette date.

ADOPTÉE

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants au poste budgétaire pour la dépense décrite.

directrice-générale /secrétaire-trésorier

Période de questions

2016.11287 **Levée de la séance**

Il est proposé par Benoît Lamontagne, appuyé par Ghislain Quintal et résolu à l'unanimité :

QUE la présente séance soit levée.

ADOPTÉE

Albert Santerre, maire

Mélanie Thibault, directrice générale /
secrétaire trésorière

Je, Albert Santerre, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Albert Santerre, maire